

La nature en ville

Végétalisation des copropriétés, cas de Paris et de la petite couronne

Alors que les espaces urbanisés s'étendent, un nouveau phénomène social se développe d'année en année : l'intérêt porté par les citoyens à y introduire des morceaux de nature. Y compris dans l'espace privé.

Le besoin de nature des citoyens

La mise en place de projets de végétalisation dans les espaces privés permet aux citoyens de s'investir durablement dans l'amélioration de leur cadre de vie et de ce fait de donner également une réponse aux enjeux d'ordre sociaux et non pas seulement environnementaux. Les habitants souhaitent un meilleur cadre de vie et prennent conscience des problèmes de santé engendrés par la pollution de l'air. La médiatisation accrue de ce problème, lors des pics de pollution, ainsi que les décisions politiques d'alternance de circulation ne font qu'amplifier cette prise de conscience. Dans le même sens, les nouvelles exigences en matière d'alimentation ont favorisé la création d'entreprises et d'associations pratiquant une « agriculture urbaine » et valorisant la production biologique et les circuits courts. Enfin, la tendance est également à la création de liens

sociaux. Il est aujourd'hui possible de jardiner en groupe dans des associations ou des jardins partagés.

Cette demande de nature de la part des citoyens ne cesse de s'illustrer au travers d'actions citoyennes impulsées par les collectivités ou directement par des réseaux d'habitants. En effet, des actions telles que « Le permis de végétaliser » à Paris ou l'appel à projet « Imaginaire et jardin » sur le territoire de Plaine Commune (93), témoignent de cette volonté d'accroître les espaces de nature et la sensibilisation du public.

Ces nouvelles aspirations favorisent la mise en place de projets de végétalisation en ville et donc la valorisation de la biodiversité urbaine. Or, ces projets ont avantage à ne pas se concentrer sur l'espace public mais à toucher également les espaces privés afin d'affirmer leur rôle à la fois écologique et social. En effet, si dans le cadre des politiques publiques initiées depuis les années 2000 de nombreux efforts ont été entrepris

Le permis de végétaliser à Paris

Depuis 2015, le permis de végétaliser permet aux Parisiens de participer à la végétalisation de l'espace public. Ils peuvent ainsi choisir de végétaliser des pieds d'arbres, des rues ou des murs. Une fois la demande déposée et validée par la mairie de Paris, de la terre et des graines sont fournies à l'habitant, ainsi que des jardinières le cas échéant. Ce permis est

valable trois années (renouvelables) durant lesquelles le jardinier s'engage à planter des espèces mellifères et locales et à ne pas utiliser de produits chimiques pour l'entretien afin de préserver la biodiversité paysanne. On dénombre actuellement 960 projets mis en place à travers la ville.

Ce dispositif existe également dans d'autres grandes villes françaises telles que Bordeaux, Marseille ou Grenoble. ■

Pour plus d'informations : <https://vegetalisons.paris.fr/vegetalisons/>

pour accroître la place de la biodiversité en ville, c'est l'espace public qui a été essentiellement concerné. La question posée ici est de savoir comment il est possible de favoriser un engagement du propriétaire sur le parc privé et dans le tissu urbain dense constitué principalement d'immeubles d'habitation. Au vu de leur poids dans le parc de logements français, ce sont en priorité les copropriétés qu'il s'agit d'interpeller pour comprendre dans quelle mesure et selon quelle méthodologie il semble pertinent de favoriser l'engagement des copropriétaires pour un accroissement de la nature urbaine.

Enquêter sur les copropriétés

Bien que le poids de la copropriété dans le parc de logement en France soit important (27 %), cet espace majoritairement urbain est peu étudié dans les sciences humaines et sociales. Cela est d'autant plus surprenant que la copropriété représente un lieu clé où se concentrent nombre d'enjeux urbains. Citons par exemple, la lutte contre l'habitat insalubre dans les copropriétés dégradées ou encore la lutte contre le changement climatique via des démarches de rénovation thermique du bâti¹. En parallèle, on remarque que les études françaises sur la biodiversité urbaine sont davantage centrées sur les espaces verts publics alors que plusieurs études démontrent que l'espace privé privilégie le contact entre l'habitant et la nature². Ces études se concentrent généralement sur les jardins privés mais cette relation peut se faire également à l'échelle de la cour privée de copropriété.

1 Pour aller plus loin sur ces thématiques, se référer aux travaux de Sylvaine Le Garrec (sociologue-urbaniste) et Gaëtan Brisepierre (sociologue).

2 Pour approfondir la question du rapport au vivant et à la biodiversité des habitants dans leur jardin privé, se référer aux travaux de Mathilde Riboulot-Chetrit, (géographe).

Imaginaire et jardin

Imaginaire et jardin est un appel à projets proposé par la Communauté d'agglomération Plaine Commune (93) depuis 2010. L'objectif est de favoriser le lien entre l'homme et la nature dans un environnement urbain à travers des projets artistiques, culturels, environnementaux et éducatifs. Différents acteurs peuvent participer, tels que les écoles municipales, les

La copropriété est une structure difficile à aborder à cause du fait des dynamiques de groupe qu'elle génère. Son caractère collectif est souvent perçu comme un frein à la mise en place d'un projet au sein de la copropriété, et notamment un projet tel que la végétalisation de l'espace qui n'est, à première vue, pas considéré comme une priorité pour le bien commun. Or, dans une copropriété, on s'intéresse à la fois à la motivation de l'individu et à sa capacité à agir de façon collective. Cette notion de collectif engendre des relations sociales complexes et riches. La copropriété est un espace singulier qui se caractérise à la fois par des espaces privés et individuels (les appartements), des espaces privés et collectifs (la cour, le parking) et parfois même des espaces dont la limite entre le privé et le public n'est pas clairement définie (cour ouverte laissant la possibilité aux passants de traverser pour aller d'une rue à une autre par exemple).

Ainsi, l'étude de la végétalisation au sein des espaces privés que sont les copropriétés apparaît primordiale car cette végétalisation est un véritable atout à la fois pour les copropriétaires et pour les politiques publiques. En effet, comme l'explique Philippe Clergeau, écologue au Muséum national d'histoire naturelle, alors que les espaces végétalisés publics peuvent avoir un rôle de noyaux pour l'accueil de la biodiversité, les espaces privés, plus petits mais nombreux, peuvent contribuer aux corridors écologiques, notion au cœur des politiques publiques depuis les lois Grenelle I et II³.

Végétaliser sa cour pour améliorer son bien-être

L'étude ici présentée s'intègre dans le pro-

3 Lois qui imposent, notamment, la mise en place de trames vertes et bleues, outil servant à relier des réservoirs de biodiversité entre eux par des corridors écologiques. Art. L371-1 et suiv. du code de l'environnement.

centres de loisirs, les amicales de locataires, les structures d'insertion, etc. Les projets retenus reçoivent une subvention de Plaine Commune allant de 1000 à 2000 euros.

Exemple de projets retenus en 2016 : création d'un jardin partagé de 650 m² à Villeteuse, mise en place d'un jardin sur le toit de la crèche Picou à Saint-Denis, etc. ■

Pour plus d'informations : <http://imaginaireetjardin.blogspot.fr/>

gramme de recherche « Ecoville », lancé par l'Agence nationale de la recherche, et a pour objectif d'approfondir les connaissances sur la végétalisation des murs, des rues et des cours en milieu urbain. Cette enquête sur les copropriétés s'est déroulée entre mai 2016 et avril 2017. L'approche privilégiée est socio-anthropologique et les résultats se basent donc principalement sur les dires d'acteurs ainsi que sur des observations de terrain.

Dans un premier temps, un questionnaire en ligne a été diffusé aboutissant à une soixantaine de réponses. Ce questionnaire a permis de déterminer, entre autres, la perception qu'ont les copropriétaires de la nature en ville, les raisons pour lesquelles ils souhaitent végétaliser leur espace de vie et comment s'organise la mise en place d'un projet ainsi que son entretien. Ensuite, une vingtaine d'entretiens approfondis ont été effectués au sein de seize cours. Ces entretiens permettent de comprendre comment un citadin ou un groupe de citoyens peut passer de l'envie d'agir, à la mise en place réelle d'un projet, puis à son succès (et/ou son échec), et comment des jeux d'acteurs sont engendrés par la mise en place d'un tel projet.

Les cours visitées étaient de tailles diverses, allant de 25 m² à 20000 m², avec des types d'usages différents, certaines cours étant des lieux de passages, d'autres laissant place à la détente, sachant que, globalement, plus la cour est grande, plus on trouve d'éléments paysagers⁴ et plus l'espace est propice à la multiplication des usages.

Pour la majorité des enquêtés, la raison principale de végétaliser la cour est la recherche de bien-être (42 enquêtés), suivie par l'esthétique (37 enquêtés) la convivialité (36 enquêtés) et la protection de la biodiversité (34 enquêtés). La production alimentaire n'attire que 18 enquêtés et l'économie d'énergie, rendue davantage possible par la végétalisation d'un mur ou du toit plutôt que par celle de la cour, est citée par seulement 14 d'entre eux. Enfin, l'attente d'une plus-value immobilière n'est citée que par 11 enquêtés.

L'entretien de l'espace végétalisé est assuré majoritairement par un jardinier professionnel et/ou un groupe d'habitants (respectivement 19 et 16 réponses). Trois enquêtés →

4 Éléments paysagers observés : pots, parterres, plantes grimpantes, arbres, potagers, espaces enherbés/prairies fleuries, autres supports végétalisés (murs, toits), aménagements pour la biodiversité (ruches, nichoirs, hôtels à insectes, composteurs...).

→ ont répondu que l'entretien était réalisé à la fois par un jardinier professionnel et par un groupe d'habitants. Par ailleurs, le financement de cet entretien se fait majoritairement via les charges de l'immeuble (32 réponses), dans ce cas c'est l'ensemble des habitants qui participe aux frais engendrés. Dans de plus rares cas, le financement est assuré par un habitant ou un groupe d'habitants (9 enquêtés).

Le jardinage peut être source de conflit au sein d'une copropriété. En effet, tout le monde n'a pas la même vision ni les mêmes attentes concernant un espace vert. Pour certains, cet espace doit avant tout être esthétique et mettre en valeur le lieu. Pour d'autres, il s'agira plutôt de pouvoir pratiquer une activité de jardinage permettant un retour à la terre et une forme de pédagogie notamment pour les enfants. Par ailleurs, il peut également exister des désaccords sur la forme que prend la végétalisation. Ainsi, tout le monde ne s'accorde pas sur la présence de végétation spontanée, souvent assimilée à de mauvaises herbes.

La notion d'habitant leader et la création d'un collectif jardin

La mise en place d'un projet de végétalisation au sein d'une copropriété repose sur l'implication forte d'un copropriétaire ou d'un groupe de quelques copropriétaires. Cependant, bien que l'initiative soit souvent le fait d'une seule personne, la mobilisation

de l'ensemble (ou d'une majorité) des habitants est souvent requise, notamment si le projet nécessite d'importants changements.

Nous désignons par « habitant leader », terme largement mis en lumière par Gaëtan Brisepierre et Sylvaine Le Garrec dans leurs travaux respectifs, un habitant qui a pris l'initiative de végétaliser sa cour. Il est à l'origine du projet ou il a pris en main l'organisation de celui-ci. Le leader ne fait pas nécessairement partie du conseil syndical de la copropriété mais il aura tendance à y vivre depuis de nombreuses années. Il ne s'agit pas, exclusivement, de personnes retraitées, ayant du temps pour gérer l'organisation de l'espace, mais davantage de personnes actives, âgées entre 35 et 64 ans. Ces personnes leaders représentent le projet aux yeux des autres habitants. Elles sont en mesure de définir quels sont les avantages et les inconvénients liés au projet et elles connaissent les différentes parties prenantes impliquées. Et ce sont majoritairement ces habitants leaders qui ont accepté de participer à notre enquête.

L'un d'entre eux, habitant d'une copropriété située avenue Jean Jaurès dans le XIX^e arrondissement parisien, illustre bien cette notion « d'habitant leader ». Sa copropriété dispose de cours sur trois niveaux, d'une surface totale de 2 500 m² pour environ 400 habitants. L'enquêté nous explique avoir décidé de prendre en charge la mise en place d'un potager sur une partie du terrain enherbé. Après avoir convaincu l'ensemble du conseil syndical, il a été décidé de ne plus faire appel à l'entreprise privée qui était en charge de l'entretien des espaces verts mais de constituer un « collectif jardin ». Seul l'élagage des arbres est confié à des professionnels, pour plus de sécurité. Aujourd'hui, le collectif est composé de cinq membres permanents et plusieurs habitants participent ponctuellement à l'entretien du lieu. Des « aménagements pour la biodiversité » ont été installés et les récoltes du potager donnent lieu à des apéritifs conviviaux entre voisins ou peuvent être données aux personnes âgées habitant seules. Le fait de prendre en charge l'entretien des espaces verts a, en outre, permis à la copropriété de réaliser une économie de 12 000 euros par an.

La notion de collectif jardin a été, dans le cadre de l'étude, plutôt observée dans le cas de grosses copropriétés, avec des cours allant de 250 à 20 000 mètres carrés et un nombre de logements supérieur à quarante. On retrouve les mêmes chiffres concernant



le cas de copropriété avec un leader entouré de quelques habitants (mais qui ne se définissent pas comme « Comité jardin » et où la perception de groupe est plus floue).

L'accompagnement des copropriétés apparaît comme un nouveau service proposé par différents acteurs. Deux des copropriétés visitées ont été accompagnées dans leur projet de végétalisation. L'une, située rue du Cotentin dans le XV^e arrondissement, a été suivie par la Maison Paris nature de la ville de Paris⁵. La deuxième, située rue Haguette à Saint-Denis (93) a fait appel à une « association de conseils en végétalisation urbaine ».

Végétaliser pour la biodiversité

Une seule cour présente la particularité de ne pas être accessible aux habitants. Elle

⁵ La Maison Paris nature est rattachée à l'Observatoire parisien de la biodiversité et a un rôle de sensibilisation auprès des Parisiens désireux de s'informer et de s'impliquer pour la préservation de la faune et de la flore locale. Des conseillers environnement accueillent le public et présentent les différents aménagements possibles à mettre en place sur son balcon, sa terrasse, dans sa cour ou son jardin. Un service personnalisé est également proposé : l'accompagnement de copropriétés ou d'associations.

Chiffres

Les espaces verts au sein de l'agglomération parisienne

- **Espaces verts parisiens** (sans les bois de Vincennes et de Boulogne) : 1 200 hectares soit 20 % de la superficie totale de la commune.
- **Surface de végétalisation dans les espaces privés parisiens** : 42 % du couvert végétal.
- **Nombre d'entités végétalisées privées et publiques parisiennes** : 126 875 et 22 723.
- **Surface de végétalisation privée en Seine-Saint-Denis** : 26 % du total de la superficie du département.

Sources : Mathilde Riboulot-Chetrit, docteur en géographie, d'après des données de l'APUR.



Potager avenue Jean Jaurès Paris XIX^e. Le potager de cette copropriété se situe au troisième niveau de la cour, de même que les composteurs et l'espace de jeux des enfants. Le deuxième niveau est constitué de coursives fleuries et le premier niveau, en rez-de-chaussée, abrite deux ruches et est donc inaccessible aux habitants.

© Charlotte Guenoux

se situe rue du Cotentin dans le XV^e arrondissement de Paris et compte 178 appartements pour environ 500 habitants. Cette copropriété abrite également les bureaux d'un journal quotidien. C'est en partie pour cette raison que la cour reste inaccessible, le passage des habitants risquant de déranger les salariés. Le bâtiment de bureaux se trouve au milieu de la cour, de sorte que cette dernière forme un U. Cette configuration en fait un lieu idéal pour la mise en place d'aménagements spécifiques pour la biodiversité urbaine. On y trouve des ruches, des nichoirs pour oiseaux et pour chauves-souris, un « hôtel à insectes », des plantes mellifères ainsi qu'une « prairie fleurie » sur le toit des bureaux, ce qui offre une vue agréable aux habitants de l'immeuble d'habitation.

Une autre particularité de cette copropriété est que le président du conseil syndical a fait appel à la « Maison Paris nature » pour être conseillé dans sa démarche de

végétalisation et il a décidé de se focaliser sur la notion de préservation de la biodiversité. La visite de la cour et du toit végétalisé a mis en évidence l'étendue des aménagements mis en place pour ce faire. La copropriété a d'ailleurs été sélectionnée lors de la promotion du « Paris durable » 2013 organisé par la ville de Paris. Elle a également reçu les labels « Refuge LPO » et « Refuge chauves-souris ». Le président du conseil syndical, leader du projet, est totalement satisfait de l'aide reçue par ce service de la ville de Paris et qui a valu à la copropriété de recevoir différents labels.

Cependant, lors de la visite, certains dispositifs semblaient ne plus fonctionner : les chauves-souris ne nichaient pas dans les nichoirs, une seule colonie d'abeilles sur trois avait survécu (« Une des colonies est partie et l'autre est morte suite à une attaque d'acariens », déclarait l'enquêté rue du Cotentin).

Une réunion a été organisée par l'Agence

parisienne du climat (APC) le 13 décembre 2016 sur la thématique de la végétalisation au sein des copropriétés⁶. Lors de cette réunion, deux personnes travaillant à la direction des Espaces verts et de l'Environnement de la Mairie de Paris, dont dépend le service de la Maison Paris nature, ont présenté les bienfaits de la nature en ville et ont pris pour exemple la copropriété de la rue du Cotentin. Cette copropriété, perçue comme exemplaire de part ces aménagements, est particulièrement mise en avant. Un film a été tourné afin de promouvoir les différentes actions menées⁷. Cependant, les dysfonctionnements de certains aménagements, tels que les ruches, relevés lors de notre visite de la copropriété ne sont pas exposés au cours de la réunion. Cela s'explique par les formes d'accompagnement proposées : l'ac- ➔

⁶ « Rendez-vous copro », organisé par l'APC, Maison des acteurs du Paris durable, 21 rue des Blancs-Manteaux, 75004 Paris, « La végétalisation et la rénovation énergétique en copropriété ».

⁷ <http://www.acteursduparisdurable.fr/actus/la-copropriete-cotentin>

Chiffres Le poids des copropriétés dans le parc du logement français

- La copropriété représente 27,3 % des logements en France (soit 8,4 millions sur 30,8 millions).
- Ce chiffre a augmenté de 10,8 % depuis la dernière enquête datant de 2002 (ensemble du parc : + 4,2 %).
- 97 % des logements en copropriété se situent dans des espaces urbains, dont 67 % dans les communes-centres.
- En Île-de-France, la copropriété regroupe 45 % du total des logements. En comparaison, la mono-propriété représente 26 % et l'habitat individuel 29 %.
- La copropriété est surreprésentée au cœur de Paris avec 25 % des logements de la région pour 37,5 % des copropriétés, soit 42 869 copropriétés (43 757 en petite couronne et 27 691 en grande couronne).

Sources : Enquête nationale sur le Logement, Insee (2006), fichier des logements communaux (2007).

→ compagnement de la copropriété s'est fait jusqu'en 2013, or la visite date de l'été 2016. Ainsi, il semble qu'un accompagnement sur un plus long terme soit nécessaire afin de pouvoir répondre aux évolutions des installations.

De plus, lors de l'échange entre les copropriétaires et les intervenants à la fin de la présentation, une personne a demandé comment le président du conseil syndical de cette copropriété avait su motiver l'ensemble des habitants. La réponse donnée fut qu'il n'existait pas de personne réfractaire. Lors de l'entretien, l'enquêté a affirmé qu'il existait des personnes se positionnant contre le projet, mais qu'il avait décidé de ne pas tenir compte de leur avis. Cette contradiction met en lumière deux éléments majeurs :

- d'une part, la configuration de la cour, inaccessible aux copropriétaires, ne favorise pas la prise en compte des habitants au niveau de la conception du projet. Les conseils se concentrent davantage sur la valorisation de la faune et de la flore (le choix des plantes, des aménagements, les techniques d'entretien...).
- d'autre part, cette copropriété, concentrant un grand nombre d'aménagements pour la biodiversité, donne une image exemplaire de ce que devrait être la végétalisation en ville. D'après nos observations, la cour de cette copropriété est assez singulière, à la fois par sa configuration qui permet un ensoleillement important et des plantations en pleine terre, ainsi que par sa non accessibilité qui en fait un refuge idéal pour la biodiversité. Cette singularité peut empêcher d'autres habitants de se projeter et de s'engager dans un tel projet. En effet, le fait de s'identifier à une situation similaire à la sienne, et donc dans le cas de notre étude, à une configuration de cour et une organisation de copropriété semblable à celle dans laquelle vivent les copropriétaires présents à la réunion, permet une plus grande sensibilisation. Or, toujours d'après nos observations, la majorité des copropriétés diverge de cet exemple. De manière générale, les habitants font usage de leur cour, ne serait-ce que pour accéder à leur domicile. De plus, l'envie de végétaliser est principalement liée à une volonté d'améliorer son cadre de vie et non pas à une envie de préserver la biodiversité.

Ainsi, représenter l'exemplarité en se concentrant sur la préservation de la biodiversité n'est peut-être pas la méthode la plus stratégique pour convaincre les habitants de s'engager dans un processus de végétalisa-



Cour et toit végétalisés, rue du Cotentin Paris XV^e. Une prairie fleurie recouvre le toit du bâtiment de bureaux se trouvant dans la cour de la copropriété. Cette dernière, sous forme de U, rassemble une multitude d'aménagements pour la biodiversité : 3 ruches, des plantes mellifères, 1 hôtel à insectes, 15 nichoirs à oiseaux et 3 nichoirs à chauves-souris.

© Charlotte Guenoux

tion. À l'inverse, mettre en avant les apports de la végétalisation de son lieu de vie pour l'habitant directement, tout en abordant les questions primordiales de préservation de la biodiversité, pourrait davantage inciter à la mise en pratique.

Végétaliser avec les habitants

Le quartier de la Porte de Paris à Saint-Denis (93) est en pleine mutation et voit apparaître de nouveaux immeubles d'habitation et de bureaux ainsi que de nouveaux commerces. La copropriété rue Haguette est très récente : elle est habitée depuis le mois de mai 2016. Bien que la cour de la résidence

soit pourvue de parterres végétalisés et de pelouses, les habitants souhaitent améliorer l'implantation végétale du lieu. Une habitante particulièrement motivée a donc pris l'initiative de convaincre un maximum de résidents. Le projet a été proposé au promoteur immobilier et un budget de 1500 euros leur a été alloué, budget qui permet, notamment, aux habitants d'être accompagnés par une association dans le cadre du projet de végétalisation. L'activité de cette association concerne spécifiquement le développement de projet d'agriculture urbaine ou de végétalisation d'espaces publics et privés. Une première réunion entre habitants fut organisée en octobre et a réuni, selon un des partici-



- Une activité de reconnaissance des plantes, autour de planches pour permettre aux habitants de visualiser ce qu'ils peuvent planter dans leur cour.
- Une activité de conception du projet, autour d'un plan de la cour, les habitants sont invités à « dessiner » leur projet. On remarquera, lors de la réunion, que tous les habitants ne réussissent pas à s'approprier cette méthode de conception qui se concentre sur des caractéristiques de la plante et non pas sur son nom. Très vite les habitants notent le nom des espèces sur des pastilles (myrtilles, hortensias, sauge etc.).

L'une des principales différences à souligner entre l'accompagnement proposé par la ville de Paris et celui proposé par l'association dionysienne consiste en la prise en compte de l'habitant. L'association place les habitants au cœur du projet en leur demandant ce qu'ils souhaitent mettre en place. Cela n'a pas été le cas dans le cas de la copropriété rue du Cotentin, peut-être justement parce que la cour est inaccessible aux habitants. Par ailleurs, nous notons également un manque d'accompagnement concernant l'organisation globale du projet entre copropriétaires. En effet, il apparaît que les structures interviennent une fois que les copropriétaires se sont mis d'accord entre eux. Qu'en est-il en cas de désaccords ? À notre connaissance, des conseils sont donnés concernant l'importance de convaincre l'ensemble des habitants pour aboutir à un projet commun mais aucun accompagnement personnalisé ne semble être proposé en cas de dysfonctionnement au sein de la copropriété. Quatre mois après les ateliers effectués dans la copropriété rue Haguette à Saint-Denis, l'habitant qui nous avait reçu nous affirme qu'il sera compliqué de fédérer l'ensemble des habitants pour un projet de végétalisation. Ce projet devait être discuté lors de l'assemblée générale organisée au début de l'année 2017, mais d'autres thématiques jugées plus importantes devaient être traitées en priorité. D'après l'enquêté, il existe des points de freinage assez importants qui dépassent le cadre même du projet. Cet exemple ainsi que les différents dysfonctionnements des aménagements pour la biodiversité rue du Cotentin à Paris témoignent du besoin d'un accompagnement sur un plus long terme.

D'après les observations réalisées, les habitants ont certes besoin d'un accompagnement technique (comment végétaliser ?

quelles espèces planter ?, etc.) et pédagogique (pourquoi favoriser telles plantes locales ? comment mettre en place des aménagements pour la biodiversité ?), mais aussi d'un accompagnement humain. Les différentes structures rencontrées, associatives ou publiques, offrent un service innovant répondant à un nouveau besoin de la population. Ce service est à développer pour aller au-delà des besoins des habitants en anticipant sur les points de blocages presque inévitables dans le cas de projets collectifs. Il ne s'agit pas seulement de motiver un groupe d'habitants à un moment précis mais bien de mettre en place une stratégie sur le long terme. Sur l'exemple de ce qui est fait concernant la rénovation thermique du bâti, nous pensons que les pouvoirs publics ont un réel rôle à jouer concernant l'incitation à la mise en place de projet de végétalisation dans les copropriétés.

Les résultats de cette étude montrent tout l'intérêt qu'il y a à s'intéresser davantage à l'initiative citadine dans l'espace privé. Cela permettrait une meilleure compréhension des attentes et des moyens d'actions dont disposent déjà les habitants afin de leur proposer un accompagnement adapté et complémentaire. À l'instar de certains sociologues qui proposent des actions pour faciliter les démarches liées à la rénovation thermique des copropriétés, des outils doivent être élaborés afin de guider les copropriétaires dans ces nouvelles démarches de végétalisation de l'espace urbain. Tout en prenant en compte l'importance de résultats positifs pour la biodiversité urbaine, ces outils devront nécessairement s'articuler autour des problématiques socio-environnementales des copropriétaires : l'amélioration de leur bien-être et donc de leur cadre de vie, ainsi que l'organisation humaine au sein de leur espace de vie, entre espaces privés et espaces collectifs. ■

pants, entre quinze et vingt copropriétaires. Globalement, le projet semble intéresser une grande partie des résidents mais il existe « deux ou trois personnes qui contestent systématiquement » (enquêté, rue Haguette).

Nous avons été invités à venir observer la première réunion, organisée entre les copropriétaires volontaires et cette association. L'objectif de cette réunion, qui a réuni une quinzaine d'habitants, était de connaître les attentes de chacun concernant le choix des espèces végétales et leur emplacement au sein de la cour. Pour cela, l'association a proposé différents ateliers :

- Un tour de table où chacun a pu donner son point de vue et proposer des espèces, c'est lors de ce tour de table que l'on peut discerner les divergences et les convergences concernant les envies de chacun. Cette étape est également l'occasion de comprendre s'il existe des idées reçues liées à la nature en ville.